

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

74240

---

**DEBAT ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2026**

**2026.01**

**L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT SEPT FEVRIER**

Le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle Eugène COLLOMB, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN.

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Date de convocation du Conseil d'administration : 20 février 2026**

**Présents :** M. BLOUIN, Président  
Mmes. BASTIAN, BOCCARD, GALY, HOMINAL, KAMANDA  
MM. COCHINAIRE, CORNEC, FOURNIER, PERILLON

**Absents excusés :** Mme VINCENT, Vice-Présidente  
Mme SIMULA, M. DEGUIN

**Secrétaire de séance :** Mme GALY

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP), avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Enfin, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022 impose aux collectivités et établissements publics, à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement.

Le rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, les dépenses de personnel, les engagements pluriannuels pris par le CCAS, ainsi que, le cas échéant, sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport annexé précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire, et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2026.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Après en avoir délibéré par 10 voix pour (M. BLOUIN Président, Mmes. BASTIAN, BOCCARD, GALY, HOMINAL, KAMANDA, MM. CORNEC, FOURNIER, PERILLON, COCHINAIRE), le Conseil d'Administration

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaires sur la base d'un rapport sur le budget (joint en annexe) avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Délibération devenue exécutoire compte  
tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 11/03/2026

de sa mise en ligne le : 11/03/2026

Le Président,  
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de Séance,  
Martine GALY

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

## CCAS DE GAILLARD

## PREAMBULE

L'article L.2312 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux communes et à leurs CCAS. Cette obligation a été renforcée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe ».

Le Rapport d'Orientations Budgétaires, présenté par le Président, doit faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration du CCAS et donner lieu à une délibération qui prendra acte.

Ce débat permet au Conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget de l'exercice à venir. Il est aussi l'occasion d'informer les administrateurs sur l'évolution financière du CCAS, en tenant compte des projets en cours et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les prévisions de dépenses et de recettes.

Le budget 2026 du CCAS de la Ville de Gaillard est destiné à poser les bases de l'action sociale en faveur des populations les plus vulnérables. Il doit répondre aux besoins de la population Gaillardine et anticiper les évolutions futures. Le présent rapport a pour but de présenter les éléments utiles à la réflexion en vue du vote du budget 2026, lequel devra avoir lieu avant le 30 avril 2026.

## Table des matières

.....	1
I) Contexte général : éléments de la situation économique et sociale en France .....	4
A) États-Unis : entre protectionnisme et rigueur monétaire .....	4
B) Zone Euro : une croissance sous surveillance .....	4
C) France : Une économie en quête d'équilibre budgétaire .....	4
II) Analyse du Territoire et enjeux locaux.....	5
A) Une démographie marquée par les disparités.....	5
B) Les enjeux stratégiques du territoire .....	5
III) L'Organisation du CCAS : Instance de la Solidarité Communale .....	6
A) Missions prioritaires et domaines d'intervention.....	6
B) Un pilotage en réseau .....	6
IV) Le Compte Financier Unique prévisionnel 2025 .....	7
A) En dépenses : Le solde de dettes antérieurs.....	8
B) En recette : un soutien financier de la Ville .....	8
V) Le budget 2026 : la section de fonctionnement .....	9
A) Les dépenses prévisionnelles.....	9
B) Les recettes prévisionnelles .....	111
VI) Le budget 2026 : la section d'investissement .....	122
A) Dépenses prévisionnelles.....	122
B) Recettes prévisionnelles.....	122

## I) Contexte général : éléments de la situation économique et sociale en France

Le pilotage budgétaire du CCAS pour 2026 s'inscrit dans un paysage mondial marqué par une croissance modérée et la persistance de tensions inflationnistes et géopolitiques.

### A) États-Unis : entre protectionnisme et rigueur monétaire

L'économie américaine traverse une phase de transition incertaine, influençant les marchés mondiaux :

- **Dynamique Inflationniste** : L'inflation se maintient au-dessus des objectifs de la Réserve Fédérale (Fed). L'entrée en vigueur de nouveaux droits de douane laisse craindre une résurgence des prix à la consommation.
- **Politique Monétaire** : Face à ce risque persistant, la Fed maintient une vigilance accrue, ce qui pèse sur les taux d'intérêt mondiaux.
- **Marché de l'Emploi** : Le taux de chômage reste résistant (environ 4,1 %), bien que le rythme des créations d'emplois montre des signes de ralentissement.
- **Cadre Fiscal** : La promulgation du One Big Beautiful Bill Act (OBBBA) le 4 juillet 2025 marque un tournant, mêlant allègements fiscaux pour le secteur privé et durcissement des conditions d'accès aux prestations sociales.

### B) Zone Euro : une croissance sous surveillance

L'économie européenne affiche une résilience supérieure aux prévisions initiales, bien que des déséquilibres budgétaires apparaissent :

- **Croissance et Emploi** : Le PIB de la zone euro devrait progresser de 1,3 % en 2025 avant une légère décélération à 1,2 % en 2026. Le marché du travail demeure solide, avec un taux de chômage historiquement bas, stabilisé autour de 5,9 %.
- **Désinflation** : Le cycle de hausse des prix touche à sa fin, avec une inflation attendue à 2,1 % en 2025, tendant vers la cible de 2 % en 2026.
- **Dégradation des Finances Publiques** : Le déficit public de l'UE devrait se creuser pour atteindre 3,3 % du PIB sur la période 2025-2026. Cette trajectoire est largement dictée par l'intensification des dépenses d'armement et de défense.

L'activité économique reste tributaire d'un environnement global instable. L'incertitude entourant les politiques commerciales internationales, couplée à une volatilité politique intérieure dans plusieurs États membres, pourrait fragiliser la confiance des investisseurs et la consommation des ménages à l'horizon 2026

### C) France : Une économie en quête d'équilibre budgétaire

La situation macroéconomique nationale est marquée par une dualité entre une activité qui résiste et des finances publiques sous forte pression, imposant une discipline de gestion rigoureuse pour l'exercice 2026.

#### 1. Croissance et activité :

L'économie française fait preuve de résilience malgré les incertitudes politiques nées de la dissolution de 2024 et persistantes en 2025. Si la consommation des ménages, moteur traditionnel de la croissance, se maintient, c'est avant tout le dynamisme de notre commerce extérieur (porté par les secteurs de l'aéronautique et de la défense) qui soutient l'activité nationale.

#### 2. Marché de l'emploi :

Toutefois, cette stabilité de façade masque des fragilités structurelles sur le marché de l'emploi, lesquelles impactent directement les publics du CCAS :

- **Chômage** : Le taux national (sens BIT) stagne à 7,7 % de la population active. On observe une dégradation préoccupante chez les femmes (7,7 %) et un maintien du chômage de longue durée à un niveau élevé (580 000 personnes), pour les 25-49 ans le taux stagne à 7,1 % et pour la tranche 50 ans et plus : 5,1 %.
- **Emploi des seniors et des jeunes** : Le taux d'emploi global recule légèrement à 69,4 %. Si les 25-49 ans affichent une certaine résistance (82,8 %), l'insertion des jeunes (34,7 %) et le maintien des seniors en activité (61,8 % pour les 55-64 ans) restent des points de vigilance majeurs.

### **3. Orientations Budgétaires : Rigueur et Optimisation**

Le redressement des comptes publics est la priorité absolue du gouvernement pour 2026. La volonté de ramener le déficit sous les seuils européens impose une politique de "sobriété publique". Cela se traduit par une pression accrue sur les transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Pour notre établissement, ce cadre se traduit par deux impératifs :

- **Contraction des marges de manœuvre** : Face à des dotations de l'État orientées à la baisse, le CCAS doit accentuer sa stratégie d'optimisation des ressources et de maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- **Contribution à l'effort national** : Il est attendu que la "rigueur" budgétaire impose aux collectivités et à leurs satellites (comme les CCAS) une discipline accrue, limitant de fait les capacités d'autofinancement de nouveaux projets.

### **4. Enjeux Sociaux et Territoriaux : Un Besoin d'Accompagnement Accru**

L'inflation, bien qu'en voie de stabilisation, a laissé des traces profondes sur le pouvoir d'achat des ménages les plus fragiles. L'application des réformes "France Travail" et de la loi pour le plein emploi modifie les parcours d'insertion, augmentant mécaniquement la charge d'accompagnement et de suivi pour les structures de proximité comme le CCAS.

Parallèlement, nous constatons sur le terrain une intensification des précarités :

- **Explosion de la demande** : Hausse des besoins en aide alimentaire, en insertion et en accès au logement.
- **Crise du Grand Âge** : Malgré le soutien ponctuel de la CNSA en 2025, l'équilibre financier des EHPAD reste précaire et nécessite une vigilance constante en 2026.

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans une équation complexe, où l'incertitude systémique (internationale et nationale) impose une vigilance de chaque instant.

Pour la Ville et le CCAS de Gaillard, la stratégie financière repose sur deux piliers indissociables : prudence et proactivité. Si la rigueur est de mise, elle ne saurait justifier un désengagement envers les Gaillardins les plus fragiles. Notre connaissance fine des réalités du territoire nous permet d'ajuster nos interventions pour qu'elles soient plus agiles et mieux ciblées.

## **II) Analyse du Territoire et enjeux locaux**

Située au cœur de l'agglomération d'Annemasse et à l'immédiate frontière de Genève, la commune de Gaillard évolue dans un écosystème singulier. Sa situation géographique induit des dynamiques socio-économiques contrastées qui dictent les priorités du CCAS.

### **A) Une démographie marquée par les disparités**

La proximité de Genève génère une coexistence de profils variés : si une part de la population bénéficie de la dynamique transfrontalière, une autre subit de plein fouet le coût de la vie élevé propre à la Haute-Savoie. Cette dualité crée des besoins d'accompagnement social spécifiques pour les ménages les plus exposés.

### **B) Les enjeux stratégiques du territoire**

La tension immobilière et l'accès au logement : Le marché genevois sature la commune. Les loyers élevés constituent le premier poste de dépense des ménages et le principal facteur de basculement vers la précarité.

- **La précarité "invisible" et l'exclusion** : Malgré le dynamisme économique local, une part significative des résidents reste éloignée de l'emploi ou perçoit de faibles revenus, rendant l'accompagnement social à l'insertion indispensable.
- **La transition démographique** : À l'instar des tendances nationales, le vieillissement de la population Gaillardine impose une adaptation constante de notre offre de services et un renforcement du maintien à domicile.
- **Le défi de la cohésion sociale** : Dans une ville de passage et de transition, lutter contre l'isolement et maintenir un lien social de proximité sont des priorités absolues pour prévenir la fracture sociale.

### III) **L'Organisation du CCAS : instance de la Solidarité Communale**

Le CCAS de Gaillard est l'instrument central de la politique de solidarité de la Ville. Son rôle est de transformer les orientations politiques en actions concrètes pour les habitants.

#### A) **Missions prioritaires et domaines d'intervention**

Les actions du CCAS de la commune :

- **Lutte contre la précarité** : Aide alimentaire, gestion des aides d'urgence, des secours exceptionnels et accompagnement des personnes en difficulté.
- **Inclusion et insertion** : Soutien aux bénéficiaires de minima sociaux et domiciliation
- **Prévention sociale** : Rôle de veille pour anticiper les situations de rupture
- **Actions pour les aînés** : repas de fin d'année et prise en charge, sous conditions, des abonnements de transport en commun
- **Soutien financier d'associations oeuvrant dans le social** via l'octroi de subventions

#### B) **Un pilotage en réseau**

Pour maximiser l'efficacité de son action, le CCAS agit au cœur d'un écosystème partenarial dense :

- **Institutionnels** : Conseil Départemental de la Haute-Savoie, CAF, France Travail et services de santé,....
- **Territoriaux** : Services municipaux de la Ville de Gaillard, bailleurs sociaux,....
- **Associatifs** : Collaboration étroite avec le tissu associatif local pour une réponse de proximité réactive

#### IV) Le Compte Financier Unique prévisionnel 2025



CCAS DE GAILLARD

##### Section de fonctionnement

	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Dépenses</b>		
Dépenses réelles	184 880,00 €	208 306,30 €
Dépenses d'ordre		
Décision modificative	45 000,00 €	
Total	229 880,00 €	208 306,30 €
<b>Recettes</b>		
Recettes réelles	106 118,15 €	151 037,97 €
Recettes d'ordre	- €	- €
Décision modificative	45 000,00 €	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	78 761,85 €	
Total	229 880,00 €	151 037,97 €
Résultat de clôture 2025	21 493,52 €	
Résultat net exercice 2025	- 57 268,33 €	

##### Section d'investissement

	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Dépenses</b>		
Dépenses d'équipement réelles	2 502,50 €	- €
Dépenses d'ordre		
Reports		
Solde d'exercice déficitaire N-1 (001)		
Total	2 502,50 €	- €
<b>Recettes</b>		
Recettes d'équipement		- €
Reports		
Recettes d'ordre (040/041)		
Virement de la section de fonctionnement (021)		
Excédent d'investissement reporté (001)	2 502,50 €	
Total	2 502,50 €	- €
Résultat de clôture 2025	2 502,50 €	
Résultat net exercice 2025	- €	
Résultat global (net) exercice 2025	- 57 268,33 €	
	- €	
Résultat de clôture exercice 2025	002 21 493,52	
	001 2 502,50	

CCAS de Gaillard,  
 Antoine BLOUIN,

Le Comptable Public,  
 Annemasse,

L'exercice 2025 restera marqué par une décision budgétaire majeure : le vote d'une Décision Modificative de 45 000€.

### **A) En dépenses : Le solde de dettes antérieures**

L'année 2025 a nécessité une intervention financière pour remettre les comptes à jour. La Décision Modificative de 45 000 € a été votée pour faire face à trois situations particulières :

#### **1) Régularisation du repas des aînés 2024**

Les factures du repas de Noël 2024 n'avaient pas été rattachées à l'exercice comptable correspondant. Il a fallu les payer en 2025, ce qui a mobilisé les crédits initialement prévus pour le repas 2025.

#### **2) Dépenses exceptionnelles d'aide sociale**

Des besoins imprévus en secours d'urgence et en abonnements de transport pour les usagers ont généré des dépenses supplémentaires non budgétées.

#### **3) Règlement de prestations anciennes**

Un partenaire a transmis en cours d'année une demande de paiement pour des prestations réalisées entre juin 2022 et juin 2023, qui n'avaient jamais été facturées auparavant.

Au total, ces trois situations expliquent pourquoi nous avons dépensé 208 306 € au lieu des 184 880 € prévus initialement. Les 45 000 € de la DM ont permis de tout régler et de repartir sur des bases saines, sans aucune dette en attente.

### **B) En recettes : un soutien de la Ville**

Face à la nécessité d'apurer les dettes antérieures, la municipalité a apporté un appui financier au CCAS.

#### **• La subvention communale de fonctionnement : 102 118 €**

La Ville a versé cette subvention en deux étapes :

- 57 118,15 € au budget initial (délibération DEL 2025-34)
- 45 000 € complémentaires via la Décision Modificative

Cette contribution représente 67,6% de l'ensemble des recettes du CCAS et a été le levier indispensable pour assainir la situation financière.

#### **• Le financement du Programme de Réussite Éducative : 45 000 €**

Le CCAS a reçu cette subvention spécifique qu'il reverse intégralement au budget principal de la Ville pour le financement du PRE. Cette opération permet de maintenir toutes les actions éducatives sans peser sur le budget de fonctionnement propre du CCAS.

#### **• Les autres recettes : 3 920 €**

Le solde provient essentiellement des participations financières des usagers bénéficiant de l'épicerie sociale et de produits divers de gestion courante.

L'équilibre retrouvé : 2025 restera l'année de la remise à plat financière. Le choix d'apurer intégralement le passif a généré un déficit d'exécution de 57 268,33 €, absorbé par les réserves disponibles. Le CCAS conserve un excédent de 21 494 € en fonctionnement et 2 502,50 € en investissement, garantissant les marges nécessaires à l'élaboration d'un budget 2026 sincère et maîtrisé.

## V) Le budget 2026 : la section de fonctionnement

### A) Les dépenses prévisionnelles

Le budget primitif 2026 s'élève à 207 880 € en hausse de 23 000 € (+12,4%) par rapport au BP 2025 (184 880 €).

Nature	Libellé nature	Chap.	BP 2025	DM 2025	Realisé 2025	BP 2026
68111	DOY. AUX AMTS DES IMMOS INCORP ET CORP.	042		- €	- €	
60623	ALIMENTATION	011	2 000,00 €	- €	1 138,92 €	2 000,00 €
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	011	500,00 €	- €	137,72 €	500,00 €
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	011	100,00 €	- €	- €	100,00 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	011	500,00 €	- €	- €	500,00 €
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	011	350,00 €	- €	- €	350,00 €
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	011	5 500,00 €	- €	3 161,13 €	25 500,00 €
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	011	500,00 €	- €	- €	500,00 €
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	011	30,00 €	- €	- €	30,00 €
6228	DIVERS	011	200,00 €	- €	- €	200,00 €
6232	FETES ET CEREMONIES	011	30 000,00 €	30 000,00 €	70 295,67 €	32 000,00 €
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	011	20 000,00 €	4 000,00 €	19 722,20 €	24 000,00 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	011	2 000,00 €	- €	1 178,26 €	2 000,00 €
6288	AUTRES	011	200,00 €	- €	- €	200,00 €
65133	SECOURS D'URGENCE	65	32 000,00 €	5 000,00 €	22 760,91 €	35 000,00 €
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	65	35 000,00 €	6 000,00 €	36 911,49 €	30 000,00 €
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	65	11 000,00 €	- €	8 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CCAS</b>			<b>139 880,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>163 306,30</b>	<b>162 880,00</b>

Nature	Libellé nature	Chap.	BP 2025	DM 2025	Realisé 2025	BP 2026
65888	AUTRES	65	45 000,00 €	- €	45 000,00 €	45 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRE</b>			<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CCAS / PRE</b>			<b>184 880,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>208 306,30</b>	<b>207 880,00</b>
----------------------------------------------------	--	--	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

#### 1) Évolutions par nature de dépenses : alimentation et fournitures

- **Alimentation (60623) : 2 000 €** : Maintien du niveau pour l'achat de denrées pour l'épicerie sociale et pour l'achat d'eau dans le cadre du plan canicule
- **Fournitures de petit équipement (60632) : 500 €** Sacs isothermes pour la distribution alimentaire et petit matériel d'animation.
- **Habillement et vêtements de travail (60636) : 100 €** : Budget de précaution maintenu.
- **Fournitures administratives (6064) : 500 €** Cahiers et fournitures de bureau.
- **Autres matières et fournitures (6068) : 350 €** Fournitures diverses pour les activités du CCAS.

#### 2) Les prestations de services et frais généraux

**- Contrats de prestations de services (611) : 25 500 € (+20 000 €)**

Forte augmentation par rapport au BP 2025 (5 500 €) pour intégrer :

- Accompagnateur Social (ABS) : 20 000 € - Obligation réglementaire des CCAS (1 ABS par mandat)
- Logement indigne : 2 500 € - Interventions liées aux situations de logements indignes
- Impression et distribution : 3 000 € - Courriers canicule et invitations au repas de Noël

**- Autres biens mobiliers (61558) : 500 €** : Budget maintenu

**- Documentation (6182) : 30 €** : Documentation technique et réglementaire

**- Frais divers (6228) : 200 €** : Animation musicale, droits SACEM

**- Fêtes et cérémonies (6232) : 32 000 € (+2 000 €)** : Augmentation pour tenir compte de la hausse des coûts du traiteur et des colis de Noël

**- Transport collectif (6247) : 24 000 € (+4 000 €)** : Augmentation pour ajuster le budget aux besoins réels. Abonnements TAC pour les retraités, aide essentielle à la mobilité des seniors (environ 100 bénéficiaires).

**- Frais d'affranchissement (6261) : 2 000 €** : Envois courriers administratifs et invitations

**- Autres services extérieurs (6288) : 200 €** : Services divers non prévus ailleurs

### **3) Les aides sociales**

**- Secours d'urgence (65133) : 35 000 € (+3 000 €)** : Augmentation pour couvrir les besoins constatés. Répartition prévisionnelle :

- Aides financières diverses : 26 000 € (logement, mobilité, santé, frais funéraires, hébergement d'urgence)
- Bons alimentaires (épicerie sociale) : 7 000 €
- Bons de Noël : 2 000 €

**- Contributions obligatoires (6558) : 30 000 € (-5 000 €)** :

Ajustement après analyse des besoins réels :

- Banque Alimentaire 74 (BA74) : 20 000 €
- Partenariat avec Pouss et Vous (achats de légumes pour l'épicerie sociale) : 10 000 €

**- Subventions aux associations (65748) : 10 000 € (-1 000 €)** : Ajustement tenant compte des réalisations antérieures. Subventions aux associations œuvrant dans le champ social : Association "Nous Aussi" (ESAT Le Monthoux), Entraide Addict 74, Accueil des familles de détenus, autres associations selon les besoins).

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) : 45 000 € (stable)

**- Le PRE : 45 000€** : le montant reste inchangé pour 2026

**Le budget primitif 2026 s'établit donc à 207 880 €, soit une progression de 23 000 € (+12,4%) par rapport à l'exercice précédent.** Cette hausse concerne exclusivement le budget du CCAS, qui passe de 139 880 € à 162 880 € (+16,4%), tandis que l'enveloppe dédiée au Programme de Réussite Éducative demeure stable à 45 000 €.

Quatre ajustements majeurs expliquent cette évolution :

L'essentiel de la hausse (+20 000 €) provient de la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), obligation réglementaire imposée à tous les CCAS à raison d'un ABS par mandat électoral. S'y ajoutent trois ajustements ciblés : la hausse des abonnements de transport collectif (+4 000 €), l'augmentation de l'enveloppe de secours d'urgence (+3 000 €) face à la montée de la précarité, et la revalorisation du budget consacré au repas des aînés (+2 000 €) pour absorber la hausse des coûts prestataires.

Ces augmentations ont été partiellement compensées par deux ajustements à la baisse : une réduction de 5 000 € des contributions obligatoires et de 1 000 € des subventions aux associations, après analyse fine des consommations réelles de l'exercice 2025.

## B) Les recettes prévisionnelles

Nature	Libellé nature	Chap.	BP 2025	DM 2025	Realisé 2025	BP 2026
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		78 761,85 €	- €	78 761,85 €	21 493,52 €
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	70	4 000,00 €	- €	2 419,82 €	4 000,00 €
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP	74	57 118,15 €	45 000,00 €	102 118,15 €	137 386,48 €
756	LIBERALITES REÇUES	75	- €	- €	- €	
75888	AUTRES	75	- €	- €	1 500,00 €	
773	MANDATS ANNULES(SUR EXERCICES ANTERIEURS)OU ATTEIN	77	- €	- €	- €	
<b>TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT CCAS</b>			<b>139 880,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>184 799,82</b>	<b>162 880,00</b>

Nature	Libellé nature	Chap.	BP 2025	DM 2025	Realisé 2025	BP 2026
74718	AUTRES	74	45 000,00 €	- €	45 000,00 €	45 000,00 €
<b>TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT PRE</b>			<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>

<b>TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT CCAS / PRE</b>			<b>184 880,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>229 799,82</b>	<b>207 880,00</b>
---------------------------------------------------	--	--	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Nature	Libellé nature	Chap.	BP 2025	DM 2025	Realisé 2025	BP 2026
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R		2 502,50 €	- €	- €	2 502,50 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CCAS</b>			<b>2 502,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 502,50</b>

### 1) Les recettes propres du CCAS : 4 000 €

Redevances usagers de l'épicerie sociale (7066) : 4 000 € : Participations symboliques des usagers de l'épicerie sociale.

Ces recettes propres représentent 1,9 % du budget total, illustrant la forte dépendance du CCAS vis-à-vis des autres financements.

### 2) L'excédent de fonctionnement reporté : 21 493,52 €

Cet excédent provient de la clôture 2025 et représente 10,3 % des recettes. Il constitue une réserve de trésorerie permettant d'absorber d'éventuels imprévus.

### 3) La subvention communale d'équilibre : 137 386,48 €

Pivot central du budget, la subvention de la Ville constitue 66,1 % des ressources du CCAS.

On observe une hausse de la subvention (+34,5 % par rapport au réalisé 2025), justifiée par trois facteurs déterminants :

- Un ajustement aux besoins réels : plutôt qu'une simple hausse, il s'agit d'un ajustement technique aux besoins réels du territoire. Les enveloppes dédiées aux secours d'urgence et aux dispositifs de transport pour les aînés ont été recalibrées pour correspondre aux consommations effectives constatées en 2025. Cette démarche garantit un budget transparent et sincère.
- Un impératif lié à la nouvelle mandature : l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), outil d'aide à la décision, obligatoire en début de mandat.
- La réduction significative de l'excédent de fonctionnement reporté (-57 268 € par rapport à l'exercice précédent) crée mécaniquement un besoin de financement complémentaire. Pour maintenir un niveau de service public constant, la commune doit se substituer à cette épargne de gestion désormais consommée, afin de garantir la continuité des aides aux administrés.

### 4) La subvention du Programme de Réussite Éducative : 45 000 €

- Cette subvention de l'État finance une partie des actions du PRE.  
 Répartition prévisionnelle 2026 :  
 70 % Ressources Humaines PRE (référént parcours + coordinateur)  
 30 % Fonctionnement PRE (lignes 658.10, 658.13, 658.14, 658.15, 658.16)

Le CCAS la reçoit et la reverse au budget principal de la Ville. Elle représente 21,6 % des recettes totales.

## VI) Le budget 2026 : la section d'investissement

Le budget d'investissement du CCAS pour 2026 demeure symbolique et autofinancé, se limitant à la reprise du solde d'exécution positif antérieur de la section d'investissement.

### A) Dépenses prévisionnelles

Nature	Libellé nature	Chap.	BP 2025	DM 2025	Realisé 2025	BP 2026
2188	AUTRES	21	2 502,50 €	- €	- €	2 502,50 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CCAS</b>			<b>2 502,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 502,50</b>

La seule opération d'investissement prévue en 2026 correspond à la reprise du solde d'exécution positif de la section d'investissement (compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement R), issu des exercices antérieurs.

Aucune dépense nouvelle d'investissement (acquisition de matériel, travaux, etc.) n'est programmée au budget primitif 2026.

### B) Recettes prévisionnelles

Nature	Libellé nature	Chap.	BP 2025	DM 2025	Realisé 2025	BP 2026
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT R		2 502,50 €	- €	- €	2 502,50 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CCAS</b>			<b>2 502,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 502,50</b>

Les recettes d'investissement 2026 se limitent exclusivement à la reprise du solde disponible antérieur (2 502,50 €).

Aucune subvention d'investissement, subvention communale spécifique ou autre recette n'est prévue.